



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/575
17 octobre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 43 de l'ordre du jour provisoire

COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET
L'ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1	2
II. CONSULTATIONS ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS	2 - 3	2
III. COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	4 - 72	2
IV. COOPÉRATION DANS D'AUTRES DOMAINES	73 - 88	18

I. INTRODUCTION

1. Le 15 décembre 1994, l'Assemblée générale a adopté la résolution 49/64, par laquelle elle a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (A/49/490), et a constaté avec satisfaction que l'Organisation de l'unité africaine participe toujours davantage aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, en y apportant une utile contribution. Par la même résolution, l'Assemblée a demandé aux organes de l'Organisation des Nations Unies de continuer d'associer étroitement l'Organisation de l'unité africaine à tous leurs travaux intéressant l'Afrique et de coopérer avec celle-ci dans le contexte du règlement pacifique des différends et du maintien de la paix et de la sécurité internationales en Afrique, comme le prévoit le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies; a souscrit à l'accord intervenu entre les organismes des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine en vue d'une réunion intersecrétariats qui se tiendra en 1995 à Addis-Abeba pour dresser le bilan de ce qui a été fait en application des propositions et recommandations convenues en septembre 1993 touchant leur coopération en 1994-1995 et pour adopter ensemble des mesures nouvelles et efficaces d'action conjointe; et a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquantième session, un rapport sur la suite donnée à la résolution et sur le développement de la coopération entre l'Organisation de l'unité africaine et les organismes des Nations Unies.

II. CONSULTATIONS ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS

2. Dans un message adressé le 30 octobre 1994 à l'Assemblée générale au nom de M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la Tunisie et à l'époque Président de l'OUA, le Ministre tunisien des affaires étrangères a souligné la nécessité de s'attacher à résoudre les questions fondamentales qui touchent de nombreux pays africains, à savoir les réformes politiques et la modernisation de l'économie dans un climat de sécurité et de stabilité.

3. Le 7 avril 1995, le Secrétaire général de l'ONU a rencontré des membres de l'Organe central du mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Ils ont procédé à un échange de vues concernant les situations de conflit en Afrique et ont débattu des actions qui pourraient être envisagées pour tenter de les résoudre. Le Secrétaire général a également rencontré M. Meles Zenawi, à l'époque Président de l'Éthiopie, Président de l'OUA, et le Secrétaire général de cette organisation le 17 juillet 1995 à Addis-Abeba. Il s'est entretenu avec eux de la situation en Afrique et de l'importance de la coopération entre les deux organisations afin d'instaurer un climat de paix et de développement durable dans la région.

III. COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

A. Centre pour les droits de l'homme du Secrétariat de l'ONU

4. Le Centre pour les droits de l'homme du Secrétariat a maintenu et renforcé ses contacts et sa coopération avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples dans différents domaines. En 1993-1994, le Centre a

octroyé une subvention à la Commission afin de lui permettre de renforcer son bureau d'information et de documentation, d'organiser des séminaires et des stages de formation dans le domaine des droits de l'homme, d'engager du personnel et d'acquérir les installations nécessaires à l'accomplissement de son mandat. De plus, dans le cadre de son programme de services consultatifs en matière de droits de l'homme, le Centre a aidé la Commission à exécuter son programme d'activités pour 1993-1995.

5. En octobre 1993, le Centre a organisé à Genève et à Bordeaux un stage de formation portant sur les techniques d'information dans le domaine des droits de l'homme, en coopération avec l'Institut Raoul Wallenberg et l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Dix-neuf participants, dont 13 Africains, ont été sélectionnés et invités à suivre ce stage. En juin 1994, le Centre a organisé un séminaire régional sur la réduction et la présentation des rapports périodiques que les États parties aux conventions relatives aux droits de l'homme sont priés de présenter aux comités créés en vertu de ces conventions. Quatorze pays africains francophones ont pris part à ce séminaire. Sur les 26 bourses de formation octroyées par le Centre dans le cadre du programme de bourses de 1993, sept ont été attribuées à l'Afrique. De plus, en 1994, 15 bourses ont été accordées à des candidats africains, en vue d'une formation ou d'un recyclage dans le domaine des droits de l'homme.

6. Au titre de son programme de services consultatifs et d'assistance technique, le Centre a envoyé en 1994 en Éthiopie une mission de consultation afin de formuler des recommandations spécifiques visant à faciliter la tâche du Procureur spécial chargé d'instruire le procès de personnes accusées de violations des droits de l'homme sous l'ancien régime. Le Centre a également fourni une assistance dans le domaine des élections à plusieurs pays africains.

B. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

7. En janvier 1995, des représentants de 45 pays africains ont assisté à une conférence de trois jours organisée à Tunis par l'OUA et consacrée aux objectifs de la mi-décennie et de la décennie en matière de survie, de développement et de protection des enfants. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a collaboré avec le Gouvernement du pays hôte et le Secrétariat de l'OUA pour définir les questions abordées lors de la conférence. Par son soutien, l'UNICEF a également contribué au succès de la conférence de l'OUA consacrée à la jeunesse et au développement, prévue pour 1995. La collaboration entre l'UNICEF et l'OUA a porté plus particulièrement sur la promotion de la diplomatie humanitaire, les campagnes en faveur des droits de l'enfant et la résolution des conflits dans les pays d'Afrique orientale qui doivent faire face à des situations d'urgence.

8. Le 16 juin 1995, des chefs d'État, épouses de chefs d'État, ministres de la jeunesse et des sports et hauts fonctionnaires ont participé à des manifestations éducatives, culturelles et sportives organisées pour célébrer la Journée de l'enfant en Afrique. L'OUA et l'UNICEF ont joué un rôle de premier plan en coparrainant cette manifestation, en particulier au Siège de l'ONU à New York. À la demande de l'OUA, l'UNICEF a également préparé un document à l'intention de la Réunion des ministres africains de la santé qui s'est tenue au Caire en avril 1995.

9. Dans le cadre des préparatifs de la soixante-deuxième session ordinaire du Conseil des ministres et de la trente et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement tenues en juin 1995 à Addis-Abeba, l'UNICEF a fourni une assistance technique au Secrétariat de l'OUA afin de préparer le rapport du Secrétaire général de l'OUA sur les objectifs de la mi-décennie émanant du Consensus de Dakar, demandé par le Conseil à sa soixantième session, tenue à Tunis en 1994. L'UNICEF a également contribué à la rédaction du projet de résolution portant sur la même question qui a été présenté au Conseil à sa soixante-deuxième session, approuvé par celui-ci [CM/Res. 1599 (LXII)] et adopté par la suite par l'Assemblée. Pendant la réunion, une délégation de l'UNICEF a aidé le secrétariat de l'OUA et les différentes délégations à examiner la question et, plus particulièrement, à proposer un amendement relatif au système de répartition "20/20", qui a été introduit dans la version définitive. Les délégations nationales avaient au préalable été informées au sujet de la résolution et d'autres questions touchant les enfants et les femmes et susceptibles d'être abordées à Addis-Abeba.

C. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

10. Le rôle de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans l'application du Traité portant création de la Communauté économique africaine a concerné les questions suivantes : convertibilité des devises, harmonisation des politiques et rationalisation des organes existants dans le domaine de l'intégration et transports.

11. En 1994-1995, la CNUCED a tenu des consultations régulières avec l'OUA, essentiellement consacrées à la préparation d'un accord de coopération et aux préparatifs en vue de la contribution de la CNUCED à la deuxième foire commerciale afro-arabe qui doit avoir lieu en octobre 1995 à Johannesburg (Afrique du Sud). À la demande de l'OUA, du Gouvernement égyptien et de la Ligue des États arabes, le secrétariat de la CNUCED a également organisé une table ronde sur le commerce, l'investissement et la coopération économique entre les pays arabes et africains tant au niveau du secteur public que privé.

12. Le secrétariat de la CNUCED a continué de mener des études à l'intention du secrétariat de l'OUA, notamment sur la gestion des risques liés aux prix des produits de base. Il a aussi coopéré avec l'OUA en vue de réaliser les objectifs fixés par la deuxième Décennie pour les transports et les communications en Afrique. La CNUCED, qui coordonne les activités du groupe de travail infrasectoriel sur les transports maritimes, les ports et le transport multimodal, a joué un rôle très actif en ce qui concerne les projets d'assistance technique dans ces sous-secteurs.

D. Programme des Nations Unies pour le développement

13. Au cours du cinquième cycle, qui a débuté en 1992, le PNUD a renouvelé son soutien au secrétariat de l'OUA en renforçant les capacités, notamment de gestion, et concernant la création de la Communauté économique africaine et, au sein de l'OUA, d'un groupe de la participation des femmes au développement.

14. Les projets spécifiques suivants ont été exécutés : RAF/87/101 – Amélioration des capacités administratives et de gestion de l'OUA (apport du PNUD : 4,1 millions de dollars); RAF/94/004 – Assistance préparatoire en vue de la création, au sein de l'OUA, d'un groupe de la participation des femmes au développement (les contributions financières d'UNIFEM et du PNUD sont respectivement de 64 410 dollars et de 80 000 dollars); et RAF/94/008 – Promotion de la coopération et de l'intégration économiques de l'Afrique par la création de la Communauté économique africaine. Ce dernier programme s'attache à encourager la collaboration entre l'OUA, la CEA et la Banque africaine de développement (BAfD), qui constituent le secrétariat commun auquel un soutien est apporté.

E. Programme des Nations Unies pour l'environnement

15. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a collaboré activement avec l'OUA, le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS), la CEA et la Banque africaine de développement (BAfD) au sein du secrétariat commun (Afrique et Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement); à la contribution importante de l'OUA à la Convention sur la lutte contre la désertification et au Groupe spécial d'experts de l'OUA. En octobre 1994, le PNUE, l'OUA et la CEA ont organisé, sous les auspices de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, une réunion ministérielle afin de mettre au point la "position commune africaine sur la Convention sur la diversité biologique".

16. La cinquième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a accordé une importance particulière à la Déclaration de principes relative aux forêts adoptée à Rio. En tant que mesure de suivi de la Conférence, le PNUE, l'OUA et la CEA ont lancé des projets dans le cadre du Comité sur les forêts et les régions boisées créé par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, afin de faciliter la participation active des pays africains aux consultations qui porteront sur la Déclaration de principes. Un projet tendant à contribuer au renforcement des capacités institutionnelles de l'OUA afin de résoudre les questions de gestion de l'environnement, actuelles et nouvelles, a été exécuté en 1993.

17. À la demande de l'OUA, le PNUD coparraine avec cette organisation une conférence panafricaine en faveur de la jeunesse et du développement intitulée : "La jeunesse africaine dans les années 90 et au-delà : paix, participation et développement", qui doit avoir lieu en 1995 et permettra d'étudier le rôle joué par les principaux groupes de la société, tels que les jeunes, dans la mise en oeuvre des objectifs interafricains et intra-africains dans le domaine de l'environnement, comme par exemple, la position commune africaine sur l'environnement et le développement ou les plans d'action mondiaux, dont les accords de la Conférence de Rio.

F. Fonds des Nations Unies pour la population

18. Le principal mécanisme de la collaboration entre le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'OUA a continué d'être le projet RAF/91/P11 (programme de l'OUA en matière de politique démographique et de développement) financé par le FNUAP. Durant la période couverte par le présent rapport, des

progrès considérables ont été accomplis vers la réalisation des objectifs immédiats du projet : le Groupe "Population et développement", dont le personnel est financé par le FNUAP, a été constitué à l'OUA et la Commission africaine de la population a été créée en mai 1994. En ce qui concerne la formation, le projet a donné lieu à des ateliers et à des colloques et des éléments représentatifs de la Commission africaine de la population ont participé à des conférences et à des voyages d'étude en Afrique et ailleurs.

19. Le programme de recherche qui est mis au point aidera l'OUA à tenir compte des liens entre population et développement. À cet égard, des discussions sont déjà en cours à l'OUA à propos d'activités de recherche consacrées à l'impact de la population dans le domaine de la paix, de la sécurité et de la démocratie, aux réfugiés et aux personnes déplacées, ainsi qu'à la situation des femmes et des enfants africains. Des brochures et des bulletins d'information sur la population en Afrique continuent d'être publiés et seront, à partir de cette année, traduits dans les langues officielles de l'OUA. Des représentants de l'OUA, de la BAFD, de l'équipe d'appui national d'Addis-Abeba et du bureau local du FNUAP ont constitué le Comité directeur du projet. Des réunions sont tenues chaque trimestre en vue d'évaluer l'exécution du projet.

G. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

20. En novembre 1993, une délégation du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) s'est rendue au siège de l'OUA à Addis-Abeba pour examiner les questions relatives à la coopération en matière de contrôle des drogues. Il a été décidé que l'OUA et le PNUCID devaient prendre des mesures supplémentaires afin de développer la coopération dans un cadre juridique défini et établi d'un commun accord.

21. Cette prise de contact a abouti à la signature d'un mémorandum d'accord entre l'OUA et le PNUCID, qui prévoit des échanges périodiques d'informations, la communication à l'OUA de documents de référence sur le contrôle des drogues, la participation commune à des manifestations ayant pour thème le contrôle des drogues, le partage de compétences et des activités spécifiques à déterminer. Après la signature de ce mémorandum d'accord en septembre 1994, le PNUCID a approuvé un projet spécifique visant à réaliser une enquête sur l'abus des drogues par les jeunes en Afrique pour le compte de la conférence panafricaine de l'OUA sur la jeunesse et le développement prévue pour 1995. Dans le cadre du même projet, le PNUCID s'est engagé à aider à élaborer le plan d'action de l'OUA pour le contrôle des drogues en Afrique, à la demande du Conseil des ministres à sa cinquante-huitième session, qui s'est tenue en 1993 au Caire. Le mémorandum d'accord susmentionné s'est d'abord concrétisé par des initiatives conjointes qui constituent une première étape prometteuse.

22. Le secrétariat de l'OUA a été invité à participer à des réunions à caractère technique organisées par le PNUCID en Afrique en vue de parvenir à une compréhension commune des problèmes que posent les drogues dans la région et d'instaurer un esprit de coopération pour y faire face. L'OUA a participé à la réunion des chefs des services nationaux de répression en matière de drogues en Afrique, qui s'est tenue à Addis-Abeba en 1994. Plus récemment, elle a participé au forum sur la réduction de la demande de drogues qui s'est tenu à

Yaoundé, au cours duquel des experts d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ont échangé des données d'expérience dans ce domaine et défini les éléments d'une stratégie pour l'action future.

H. Programme alimentaire mondial

23. En 1994, les dépenses de fonctionnement du Programme alimentaire mondial (PAM) engagées dans les États membres de l'OUA se sont élevées à 872 millions de dollars. Les projets approuvés par le Programme à l'appui des opérations humanitaires et des activités de développement dans les pays africains ont totalisé 727 millions de dollars. La plus haute priorité a été accordée aux pays d'Afrique subsaharienne, qui ont reçu en 1994 60 % de l'aide totale du PAM. L'aide humanitaire du PAM aux États membres de l'OUA a dépassé 616 millions de dollars en 1994. Une large part de ce montant, soit 321 millions de dollars, a été affectée à l'aide aux victimes des catastrophes naturelles ou des conflits armés. Un montant de 109 millions de dollars a été affecté aux zones touchées par la sécheresse ou des pertes de récoltes. Des ressources totalisant 186 millions de dollars ont été affectées aux opérations de longue durée visant les réfugiés et les personnes déplacées.

24. Non seulement le Programme a été appelé à financer en Afrique, en 1994, des activités de secours considérables mais il a aussi maintenu son aide au développement de la région. Cette aide s'est orientée vers les secteurs prioritaires identifiés par l'OUA. L'aide à la mise en valeur des ressources humaines, qui a totalisé 64 millions de dollars, a notamment permis de financer les cantines dans les écoles primaires et secondaires, dans les centres de formation technique et professionnelle, ainsi que dans les institutions à vocation sociale. Le Programme a continué de s'attacher tout particulièrement à atténuer les effets défavorables de l'ajustement structurel sur les plus démunis. Un montant total de 47 millions de dollars a été dépensé à l'appui d'activités de développement rural dans l'ensemble de l'Afrique. Le PAM a affecté un montant additionnel de 145 millions de dollars, sur ses ressources extrabudgétaires, aux États membres de l'OUA.

25. En outre, le PAM a procuré aux États membres de l'OUA des appuis suivants : il a acheté dans la région des denrées alimentaires d'une valeur de 121 millions de dollars, soit une augmentation de 66 % par rapport à l'année précédente, contribuant ainsi au développement du commerce intra-africain; il a procuré divers éléments non alimentaires, notamment des camions, des entrepôts et du matériel de cuisine, en vue d'assurer la bonne exécution des projets qu'il appuie; des ressources ont été procurées aux pays les moins avancés pour couvrir partiellement les coûts du transport intérieur, du stockage et de la manutention des produits fournis par le PAM et d'alléger ainsi, pour ces pays, la charge de l'exécution des projets; enfin, 2 241 agents du personnel de contrepartie des pays de la région ont été formés dans divers domaines comme l'identification et l'exécution des projets, le suivi, l'établissement des rapports et le stockage des produits alimentaires.

I. Commission économique pour l'Afrique (CEA)

26. En janvier/février 1994, le secrétariat conjoint OUA/CEA/Bafd a défini deux domaines d'action immédiate en vue de faire entrer en activité la

/...

Communauté économique africaine, à savoir l'élaboration du programme du travail initial de la Communauté et la mobilisation de ressources à l'appui de ses activités opérationnelles. Le secrétariat conjoint a estimé que pour faciliter cette action, il convenait d'harmoniser le programme de travail de la Communauté avec ceux des communautés économiques régionales. En conséquence, en mars/avril 1994, le secrétariat conjoint a envoyé auprès des communautés économiques régionales des missions dont les rapports ont fourni d'amples informations sur l'état d'avancement atteint par chaque communauté dans divers secteurs. Ces rapports ont été regroupés en un document unique qui a été soumis à la réunion du Comité directeur permanent de l'OUA, tenue en août 1994 au niveau des experts. Les éléments fondamentaux du programme de travail de la Communauté économique africaine sont désormais en place et, sous réserve que des financements suffisants soient obtenus, son exécution partielle peut commencer.

27. En février 1994, le secrétariat conjoint a décidé de créer un Comité de mobilisation des ressources, chargé de lui faire des recommandations en vue d'obtenir les ressources financières nécessaires à l'appui des activités opérationnelles de la Communauté économique africaine. La Commission a accepté de réaliser une étude pour rechercher d'autres moyens de financement que les contributions des États membres, dont le recouvrement devient de plus en plus difficile. Le secrétariat conjoint a par ailleurs établi un document d'appui au programme qu'il a soumis au PNUD en décembre 1994 en vue d'obtenir un financement. Le financement du PNUD viendra compléter l'appui qui a déjà été apporté à la Communauté économique africaine par la BAFD et la CEA.

28. La Commission et l'OUA ont prêté leur appui au Groupe africain, et notamment établi conjointement des documents, pour les réunions préparatoires qu'il a tenues avant et pendant la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994). La première réunion du Comité de suivi sur l'application de la Déclaration de Dakar/Ngor, à laquelle l'OUA a activement participé, a été organisée par la CEA en 1994. Les deux institutions continuent de coopérer pour donner suite à la Déclaration, ainsi qu'au Programme d'action de la Conférence du Caire, et elles prévoient d'organiser une réunion d'experts et d'ONG à Abidjan en 1995. La CEA a également participé à deux réunions sur la population qui ont été organisées par l'OUA, à savoir la première réunion de la Commission africaine de la population (1994) et le séminaire à l'intention des ambassadeurs sur les questions relatives à la population.

29. La coopération étroite entre la CEA et l'OUA a donné lieu à plusieurs initiatives communes importantes, notamment la préparation de la position commune africaine sur le développement humain et social en Afrique, qui a été présentée au Sommet mondial pour le développement social (1995), la préparation du séminaire national sur la jeunesse, les drogues et la santé qui s'est tenu en Éthiopie (1994), l'organisation de la réunion du Groupe spécial d'experts sur l'incidence des changements économiques et sociaux sur la famille africaine (1993) et la session de la Commission de la main-d'oeuvre de l'OUA.

30. L'OUA participe à toutes les grandes activités organisées par la CEA, notamment les réunions des experts intergouvernementaux (1993) et les préparatifs de la Conférence africaine sur la science et la technologie (1995). Par ailleurs, la CEA fait partie du jury sur les inventeurs africains organisé par l'OUA. En 1993, la CEA a organisé la Conférence des ministres responsables

des ressources minérales, à laquelle l'OUA a participé. Des activités conjointes sont aussi menées pour donner suite à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. La CEA a apporté un appui technique à l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection, dont le siège est à Alger, ainsi qu'au Centre régional africain de technologie de Dakar.

31. Le secrétariat, assuré conjointement par l'OUA, la CEA et la BAFD, du Groupe de contact ministériel sur la dette extérieure de l'Afrique a organisé une réunion du Groupe à Tunis (1994). De même, le secrétariat, assuré conjointement par l'OUA, la CEA, la BAFD et le Centre africain d'études monétaires (CAEM), du Comité élargi de Libreville sur la création du Fonds monétaire africain, a organisé une réunion du Comité à Libreville (1994). La CEA a organisé une conférence internationale sur les négociations d'Uruguay et les économies africaines, à laquelle l'OUA a participé (Tunis, 1994).

32. En 1994, la CEA et l'OUA ont organisé conjointement la réunion des États membres du Programme agricole commun en Afrique; l'OUA a par ailleurs organisé, avec l'appui de la CEA et de la FAO, la réunion sur les ressources alimentaires sous-utilisées ou non conventionnelles en Afrique. Le secrétariat de la Conférence des ministres africains de l'industrie, assuré conjointement par l'OUA, la CEA et l'ONUDI, a organisé une session de la Conférence à Maurice (1993) sur l'application de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique. La CEA a aussi contribué à la préparation du protocole sur l'industrie qui doit être annexé au Traité d'Abuja.

J. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

33. En mars 1994, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), en collaboration avec l'OUA et avec la CEA, a convoqué une réunion des ministres africains responsables des établissements humains au siège du d'Habitat à Nairobi en vue de mettre au point des stratégies et des mécanismes qui permettraient aux pays africains de participer de façon constructive à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

34. Un projet régional de coopération technique a été signé par Habitat et l'OUA en vue de faciliter la mobilisation d'appuis et de ressources en faveur des programmes régionaux africains dans le cadre des activités relatives aux établissements humains prévues par le programme Action 21. La première phase du projet a été achevée à la fin d'octobre 1994. Le projet proprement dit est entré en application le 1er décembre 1994, et il fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation périodiques assurés conjointement par Habitat et l'OUA.

35. Habitat, en association avec la Banque mondiale et sous l'égide du PNUD, exécute le programme de gestion des services urbains (1986-1996), qui vise à renforcer la contribution que les villes des pays en développement apportent au développement humain, notamment à la croissance économique, au développement social et à l'atténuation de la pauvreté. Les activités du programme en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord sont mises au point et appuyées par l'intermédiaire des bureaux régionaux situés à Accra et au Caire, respectivement, la décentralisation étant une préoccupation principale. Dans

les États arabes d'Afrique du Nord, une composante supplémentaire du programme vise le patrimoine urbain et, par ailleurs, des initiatives régionales ont été prévues en vue de procéder à des échanges de données d'expérience sur la gestion municipale des déchets solides. Un projet de recherche sur la pauvreté en milieu urbain a été réalisé en Afrique orientale et en Afrique australe avec l'appui financier de la Fondation Ford.

K. Organisation internationale du Travail

36. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a continué, par l'intermédiaire de son bureau de liaison à Addis-Abeba et de son Équipe multidisciplinaire consultative pour l'Afrique orientale installée également à Addis-Abeba, à entretenir d'étroites relations de travail avec l'OUA et son secrétariat, principalement au titre de l'organisation de réunions d'experts et de la session annuelle de la Commission du travail de l'OUA. Elle a continué à fournir un soutien technique et financier aux programmes de renforcement des capacités et de formation exécutés sous les auspices de l'OUA. Le Service des relations avec les employeurs et le Service des relations avec les travailleurs de l'OIT à Genève ainsi que le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique à Abidjan ont continué à collaborer étroitement avec les organisations d'employeurs et de travailleurs parrainées par l'OUA sur le continent, c'est-à-dire la Confédération panafricaine des employeurs et l'Organisation de l'unité syndicale africaine, et à les soutenir.

37. L'OIT a aidé l'OUA à préparer des documents techniques spécifiques en vue de la réunion ministérielle de la dix-septième session ordinaire de la Commission du travail de l'OUA (1994) et des rapports spéciaux pour la même session, sur l'emploi et d'autres questions connexes. Elle a financé et coordonné l'établissement de cinq rapports techniques d'information – une étude de cas pour chacune des cinq sous-régions du ressort de l'OUA en vue de la réunion d'experts sur la migration internationale de la main-d'oeuvre en Afrique (1995). L'OIT a également fourni une assistance financière et des services consultatifs à l'OUA en 1994 pour organiser le Congrès panafricain de la jeunesse (1995). Elle lui a également fourni une assistance financière et technique pour la préparation de la réunion régionale tripartite OUA/OIT sur la main-d'oeuvre et les questions sociales dans les zones franches industrielles et les entreprises multinationales (1995). Les apports de l'OIT ont notamment revêtu la forme de documents d'information technique, de bourses de perfectionnement à l'intention des participants et de services d'experts.

38. L'OIT a fourni un appui et participé pleinement au séminaire de l'OUA sur la démobilisation après les conflits en Afrique, qui s'est tenu à Kampala en novembre 1994, et décidé dans le cadre des activités de suivi, d'aider l'OUA à organiser une réunion sur la formation et l'emploi des anciens combattants.

39. L'OUA a participé, avec l'aide financière de l'OIT, à la quatrième réunion biennale OIT des planificateurs africains de l'emploi, tenue à Accra en décembre 1994. À la demande de l'OUA, l'OIT a élaboré un document sur le travail des enfants en Afrique qui a d'abord été présenté à la seizième session de la Commission du travail de l'OUA en 1993, avant de servir de base à la poursuite de la collaboration entre l'OUA et l'OIT sur des politiques et Programmes en faveur de l'élimination du travail des enfants. L'OIT a continué

à collaborer étroitement avec l'OUA en vue de la réalisation des activités du Programme international de l'OIT sur l'élimination du travail des enfants en Afrique.

40. Depuis la fin de 1993, l'OIT participe aux travaux préparatoires de la cinquième Conférence des ministres africains de la santé (1995). Par ailleurs, l'OIT a fourni un soutien matériel et technique à diverses institutions régionales et sous-régionales parrainées par l'OUA dans les domaines de la réadaptation et de la formation professionnelles, de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, et de la sécurité sociale.

L. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

41. Au cours de la période 1993-1994, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a continué de fournir un soutien technique à l'OUA dans le cadre de la mise en place d'un Programme agricole commun en Afrique, en tant qu'instrument opérationnel de la Communauté économique pour l'Afrique. La FAO a contribué à l'organisation d'une réunion interinstitutions sur le Programme agricole commun en Afrique et d'une réunion intergouvernementale d'experts sur ce programme (tenues toutes deux à Addis-Abeba en mars-avril 1994). Elle a également coopéré avec l'OUA à la mise au point d'une stratégie relative aux ressources alimentaires sous-utilisées et d'une stratégie régionale de nutrition pour l'Afrique. La dix-huitième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique (Gaborone, octobre 1994) a approuvé les principes et stratégies du cadre du Programme agricole commun en Afrique.

42. La FAO a contribué au renforcement des communautés économiques sous-régionales et de leurs programmes d'intégration en facilitant la transformation de la Zone d'échanges préférentiels pour les États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe en un Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. La FAO a également facilité la mise au point d'un Programme agricole commun pour l'Afrique de l'Est et pour l'Afrique australe et d'une stratégie de sécurité alimentaire pour la sous-région, et également contribué à parachever le projet de protocole de l'OUA relatif à l'alimentation et à l'agriculture conformément à l'article 47 du Traité portant création de la Communauté économique africaine.

43. La FAO a fourni une assistance technique à l'OUA au titre du Centre panafricain de vaccins vétérinaires. Depuis août 1992, le Centre fonctionne en grande partie grâce aux fonds provenant du programme de coopération technique de la FAO, avec un financement d'appoint du PNUD et de la Communauté européenne. Un nouveau projet biennal sur le renforcement de la production et du contrôle de la qualité des vaccins vétérinaires en Afrique est exécuté par la FAO avec un financement de la CE. Les activités de la FAO en matière de protection des récoltes portent essentiellement sur la promotion et le renforcement de la coopération technique entre les pays africains dans le domaine du suivi et du contrôle des principaux parasites (animaux ou végétaux) et maladies d'importance régionale. La FAO a continué de coopérer avec le conseil phytosanitaire interafricain, organisation relevant de l'OUA.

44. La coopération de la FAO avec l'OUA se reflète également dans le Programme coordonné multidonateurs pour la lutte contre la tique et les maladies propagées par la tique en Afrique orientale, en Afrique centrale et en Afrique australe. L'OUA participe aux réunions annuelles du Programme, où l'on examine les progrès réalisés, et a activement collaboré à la fixation de normes concernant la lutte contre les maladies propagées par la tique en Afrique.

45. La FAO siège actuellement au Comité exécutif du Conseil scientifique international de recherches et de lutte contre la trypanosomiase, au Bureau interafricain pour les ressources animales de l'OUA, organe chargé d'organiser la réunion internationale biennale et de gérer les aspects techniques de la lutte. La vingt-deuxième réunion du Comité exécutif s'est tenue à Kampala en octobre 1993, et la FAO y a activement participé. Le Bureau interafricain pour les ressources animales est invité à assister aux réunions statutaires de la FAO relatives au Programme de lutte contre la trypanosomiase animale en Afrique et de mise en valeur des zones en cause. La plus récente est la réunion des attachés de liaison régionaux (région de l'Afrique orientale) qui s'est tenue en 1993 à Nairobi.

M. Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture

46. Le Secrétaire général de l'OUA a participé à la Conférence internationale intitulée "Audience Afrique", tenue au siège de l'UNESCO en février 1995, et l'UNESCO aux réunions des organes directeurs de l'OUA. L'UNESCO était représentée à plusieurs réunions organisées par l'OUA dans le domaine de l'éducation, y compris la première Conférence sous-régionale des ministres de l'éducation tenue au Soudan. Elle a également appuyé l'exécution de projets relatifs aux travaux du Conseil ministériel de l'OUA sur l'éducation, la culture et le développement, notamment dans le domaine de l'éducation des filles.

47. L'UNESCO aide à l'élaboration d'un protocole relatif au Traité portant création de la Communauté économique africaine et se rapportant à l'éducation, à la formation et à la culture. L'OUA a participé à la première session du Comité consultatif sur la coopération régionale dans le domaine de l'éducation en Afrique tenue à Dakar en mars 1994 et qui a également servi de réunion préparatoire régionale en vue de la quarante-quatrième session de la Conférence internationale de l'éducation. L'OUA était représentée à cette dernière session, tenue à Genève en octobre 1994.

48. L'UNESCO a appuyé les activités de l'OUA par l'intermédiaire de son Office régional de la science et de la technique pour l'Afrique à Nairobi. Ce soutien a pris la forme d'une coopération avec la Commission scientifique, technique et de la recherche de l'OUA à Lagos. Au cours de l'exercice 1993-1994, l'Office a apporté une contribution financière à la Commission et participé à l'exécution du programme de l'OUA sur l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, notamment l'énergie solaire, en Afrique. Les deux organisations ont également coopéré à l'exécution du Plan d'action de Lagos et au suivi de la Conférence régionale des ministres chargés de l'application de la science et de la technologie au développement en Afrique (CASTAFRICA). L'OUA et l'UNESCO ont continué à apporter un soutien moral et matériel au Réseau africain d'institutions scientifiques et techniques basé au siège de l'Office régional.

Depuis que le PNUD n'aide plus le projet, l'essentiel des ressources du Réseau lui vient de l'UNESCO. L'Office régional a participé à la première réunion du Conseil scientifique interafricain de l'OUA (avril 1994) et l'OUA est membre du Conseil du Fonds international pour le développement technologique de l'Afrique, créé en février 1994.

49. Les deux organisations ont continué à coopérer au titre du lancement et de la mise en oeuvre du Plan d'action de Dakar, relatif à la promotion des industries culturelles en Afrique. L'UNESCO a en particulier apporté sa contribution financière à l'élaboration d'une étude sectorielle sur les industries culturelles potentielles dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Elle a en outre apporté une contribution intellectuelle et financière à l'organisation de la Conférence des ministres de l'éducation et de la culture de l'OUA, tenue à Cotonou (Bénin) en 1993.

50. L'UNESCO a, en collaboration avec l'OUA et la CEA, organisé un colloque international sur la définition de nouvelles stratégies visant à assurer la promotion des langues africaines dans un contexte multilingue, tenu à Addis-Abeba en novembre 1994. L'UNESCO a fait don à l'OUA d'une série de publications en langues africaines; une exposition de ces travaux s'est déroulée en janvier 1995. Dans le cadre du suivi du Plan d'action de Dakar, l'OUA a participé à un colloque panafricain sur les conditions de vie et de travail des artistes, tenu à Brazzaville en juillet 1994.

51. À plusieurs reprises, l'OUA a exprimé l'intérêt qu'elle porte à l'étude historique des causes et du déroulement de la traite des esclaves et à l'analyse des interactions culturelles qui en ont découlé. Après l'inauguration du projet à Ouidah (Bénin) en septembre 1994, il a été décidé d'associer étroitement l'OUA à toutes les activités de projet, ce qui l'a conduite à se faire représenter à une réunion entre l'Organisation mondiale du tourisme et l'UNESCO à Accra sur le tourisme culturel sur la route de l'esclavage. En outre, l'OMT a invité l'OUA à participer aux travaux du Comité des ministres africains du tourisme, qui a adopté le programme du tourisme sur la route de l'esclavage à sa session tenue à Durban en avril-mai 1995. L'UNESCO a participé à la septième session de la Conférence des ministres africains de l'information qui a eu lieu à Sun City (Afrique du Sud), en octobre 1994.

52. Depuis février 1993, l'UNESCO aide l'OUA à réorganiser et à renforcer l'Agence panafricaine d'information (API) en détachant auprès d'elle un fonctionnaire comme coordonnateur général et en apportant une contribution financière de 10 000 dollars. Le plan de réorganisation a été établi par l'UNESCO et adopté par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA à sa vingt-huitième session tenue à Dakar en juillet 1992.

N. Organisation mondiale de la santé

53. Le Groupe de travail sur l'Afrique continentale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a été créé en mars 1994 pour faciliter la contribution de l'OMS à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Par ailleurs, l'OMS a aidé l'OUA à élaborer un projet de protocole sur la santé dans le cadre du Traité portant création de la Communauté économique africaine; ce document servira de référence

pour les politiques en matière de santé et de développement dans toute l'Afrique. En collaboration avec l'OUA, l'OMS participe activement à Afrique 2000, une initiative portant sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement lancée à la demande du Comité régional de l'Afrique en septembre 1993.

54. Une délégation de l'OMS, conduite par le Directeur général de l'Organisation, a participé à la trentième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA (Tunis, juin 1994), lors de laquelle a été adoptée la Déclaration sur le sida et l'enfant en Afrique. Ce texte, qui a pour point de départ la Déclaration de Dakar sur l'épidémie de sida en Afrique (1992), a été rédigé sur la base d'un document établi par l'OMS et examiné par les ministres de la santé de l'OUA lors d'une session extraordinaire de la Conférence des ministres africains de la santé tenue à l'occasion de la quarante-septième session de l'Assemblée mondiale de la santé.

55. L'OMS a fait des recommandations sur le centre médical de l'OUA à Addis-Abeba, qui dessert 3 000 personnes, et sur les informations dont a besoin le secrétariat de l'OUA en matière de santé. Elle a contribué à la préparation de la cinquième Conférence des ministres africains de la santé, tenue au Caire en avril 1995, en en définissant les principaux objectifs, à savoir : revoir et réaffirmer les raisons pour lesquelles il importe de faire de la santé un élément central du développement national conformément à la Déclaration sur la santé en tant que fondement du développement (juillet 1987); souligner l'importance pour le développement national de la mise en oeuvre des politiques relatives à la santé des femmes; et dégager dans les plans nationaux de développement les domaines d'intervention essentiels pour la santé de la famille qui seront examinés par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA à sa session de 1995.

O. Banque mondiale/Société financière internationale

56. Un représentant de la Banque mondiale auprès de l'OUA est désormais en poste à la mission résidente de la Banque à Addis-Abeba; il assiste à toutes les réunions de l'OUA, s'entretient avec ses représentants sur des questions d'intérêt commun et veille à une bonne communication entre les deux organisations. En outre, des représentants du siège de la Banque se rendent régulièrement à l'OUA pour participer à des consultations et assister à des réunions.

57. La Banque mondiale appuie également la coopération opérationnelle avec l'OUA en cofinçant la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique. Cette fondation a contribué à la création au sein du secrétariat de l'OUA d'un groupe d'appui à l'analyse des politiques économiques, qui a pour vocation de renforcer les capacités d'analyse des politiques macro-économiques, surtout en ce qui concerne l'intégration régionale. La Banque s'est attachée à nommer des ressortissants des pays membres de l'OUA à des postes de responsabilité. Elle envisage de renforcer sa présence sur le terrain et recrutera surtout des cadres locaux pour accroître les effectifs de ses missions résidentes en Afrique.

P. Fonds monétaire international

58. Le Fonds monétaire international a continué de coopérer avec l'OUA par l'intermédiaire des États membres de cette organisation qui sont également membres du Fonds et avec l'ONU, grâce aux relations qu'entretiennent le Directeur du Bureau du Fonds auprès de l'Organisation des Nations Unies (qui est également le Représentant spécial du Fonds auprès de l'Organisation des Nations Unies) et le Comité directeur de l'OUA concernant le programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique. Les principaux moyens de coopération comprennent l'assistance financière, la coordination de la dette extérieure et de l'aide, les conseils stratégiques, la surveillance et l'assistance technique.

59. Pour appuyer les programmes d'ajustement structurel des pays africains, le Fonds continue de fournir ses propres ressources financières au titre de divers mécanismes, en particulier la facilité d'ajustement structurel/facilité d'ajustement structurel renforcée. À la fin février 1995, 26 programmes étaient en place dans différents pays d'Afrique, soit neuf accords de confirmation, deux accords de confirmation prorogés et 15 accords au titre de la facilité d'ajustement structurel/facilité d'ajustement structurel renforcée. Par ailleurs, un programme d'accumulation de droits a été mis en place. À la fin 1994, le total de l'encours des crédits et des prêts accordés par le Fonds aux États membres de l'OUA s'élevait à 6,66 milliards de DTS. Le rôle de catalyseur que joue le Fonds lui a également permis de continuer à mobiliser des ressources au profit des pays africains, dans le cadre de conférences multilatérales sur la coordination de l'aide (par exemple, les réunions du groupe consultatif et les tables rondes du PNUD), et sur le rééchelonnement de la dette.

60. Le Fonds a exercé ses fonctions de surveillance et d'assistance en matière de politique en tenant des consultations régulières avec les États membres de l'OUA et en aidant ces pays à élaborer des programmes d'ajustement qu'il pourrait éventuellement financer. Il a également poursuivi une collaboration active avec des organisations régionales en Afrique et continué de fournir une assistance technique importante pour faciliter la mise en place de réformes efficaces dans de nombreux domaines, notamment les finances publiques, les politiques monétaires, la gestion de la dette et les taux de change, ainsi que l'élaboration de systèmes de protection sociale. Il a de surcroît mené des activités de formation, tant à son siège que sur le terrain, en matière d'analyse financière, de finances publiques et de balance des paiements.

Q. Fonds international de développement agricole

61. À la fin 1994, l'aide fournie au continent africain par le Fonds international de développement agricole (FIDA) au titre de son programme ordinaire s'élevait à 1 233 500 000 DTS (soit 1 milliard 541 millions de dollars), prêtés ou donnés à 49 pays pour réaliser 165 projets. Le FIDA a

financé 27,8 %* du coût total des projets, qui s'établit à 5 530 400 000 dollars. En outre, dans le cadre de son Programme spécial pour les pays d'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification, le FIDA avait, à la fin 1994, participé au financement de 29 projets, dans 19 pays, à hauteur de 275 880 000 DTS (364,3 millions de dollars), et notamment fait des dons au titre de projets pour un total de 7 290 000 DTS (9 120 000 dollars). Au titre du programme ordinaire et du programme spécial, 14 pays d'Afrique subsaharienne ont reçu en 1994 une aide totale de 89,3 millions de DTS (129,6 millions de dollars) au titre de 13 projets. Le FIDA a pris en charge 53 % du total du coût des projets, qui s'élevait à 244,8 millions de dollars.

62. Dans le cadre de son programme de dons d'assistance technique, qui vise à appuyer la recherche et la formation agricoles en Afrique, le FIDA poursuit ses efforts pour améliorer la base technique de ses investissements. Deux dons du FIDA, octroyés par l'intermédiaire de l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA), financent des recherches menées par les systèmes nationaux de recherche agronomique dans le cadre du réseau "Culture en bandes en Afrique tropicale", qui sont coordonnées et appuyées par l'IITA, le Centre international pour l'élevage en Afrique et le Centre international pour la recherche en agroforesterie.

63. En 1993 et 1994, les organismes qui participent au Programme de formation à la gestion agricole pour l'Afrique (Commission scientifique, technique et de la recherche de l'OUA, BAfD, FIDA et Banque mondiale) ont conjugué leurs efforts pour élaborer la deuxième phase du programme, qui vise à intégrer la méthode adoptée dans les structures nationales et à l'institutionnaliser, ainsi qu'à assurer sa mise en oeuvre et sa transposition à long terme. Sur cette base, tous les pays de la région finiront par participer au programme, qui sera repris par toutes les institutions nationales de formation et fera partie intégrante de tous les projets d'investissement agricoles et ruraux.

R. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

64. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a continué de coopérer avec l'OUA et le CEA pour l'organisation de la onzième session de la Conférence des ministres africains de l'industrie, tenue à Port Louis en mai-juin 1993, et de la réunion du Groupe plénier d'experts intergouvernementaux sur l'industrialisation en Afrique qui l'a précédée. L'ONUDI a non seulement contribué à la formulation de la position africaine commune, mais aussi coopéré avec l'OUA pour veiller à une participation efficace de l'Afrique à la cinquième session de la Conférence générale de l'ONUDI qui s'est tenue à Yaoundé en décembre 1993. L'OUA était présente à la treizième session du Conseil du développement industriel, qui s'est tenue à Vienne en

* L'assistance se compose de prêts et de dons au titre de projets (respectivement 1 227 400 000 DTS, ou 1 533 800 000 dollars, et 6,1 millions de DTS, ou 7,2 millions de dollars). Parmi les 165 projets mentionnés, huit ont été financés au titre des ressources ordinaires et des ressources spéciales pour l'Afrique subsaharienne, à concurrence de 36 millions de DTS (48,1 millions de dollars), montant inclus dans le coût total des projets.

novembre 1994, et l'ONUDI a participé aux réunions du Conseil des ministres et de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA tenues pendant la période considérée.

65. Dans le cadre de la Communauté économique africaine, l'ONUDI a non seulement participé à l'élaboration du protocole relatif au Traité d'Abuja et se rapportant à la coopération industrielle et du protocole se rapportant à la technologie et à l'énergie, mais aussi continué de coopérer avec l'OUA pour déterminer les domaines dans lesquels une coopération industrielle est possible entre ses États membres et les organisations intergouvernementales. À la suite de l'adoption par l'Assemblée générale, dans sa résolution 47/177 du 22 décembre 1992, du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, le Comité mixte CEA/OUA/ONUDI chargé d'examiner l'exécution du programme de la Décennie a continué de se réunir pour évaluer les progrès réalisés.

66. Étant donné le rôle important que jouent l'OUA, la CEA et la BAFD, en coopération avec l'ONUDI, dans la promotion de l'industrialisation de l'Afrique, le Directeur général de l'ONUDI a entamé des consultations avec ces trois organismes afin de déterminer comment parvenir à une approche commune pour aider les pays d'Afrique à surmonter les obstacles qui se présenteront à l'avenir. Des experts techniques de l'OUA, de la CEA, de la BAFD et de l'ONUDI se sont réunis à Vienne en novembre 1994 et ont rédigé un mémorandum à l'intention des directeurs de leurs organisations. Une réunion d'experts du secteur privé sur l'industrialisation de l'Afrique s'est tenue à Abidjan en janvier 1995; elle a contribué à la préparation d'un forum du secteur privé organisé à Gaborone en juin 1995 dans le but d'accroître la participation du secteur privé à l'industrialisation de l'Afrique.

67. L'ONUDI a participé à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, organisée en novembre 1993 à Addis-Abeba par l'OUA, la CEA et le PNUE. À cette occasion, le programme de l'ONUDI baptisé "better world with clean industry" (Un monde meilleur grâce à des industries moins polluantes), et notamment le volet de ce programme qui concerne le développement industriel écologiquement durable, a été présenté aux ministres. Suite à cette conférence, l'ONUDI a intensifié sa coopération avec l'OUA, la CEA, le PNUE et le secrétariat de la Conférence pour mettre au point un programme correspondant aux questions définies dans le programme Action 21.

68. L'ONUDI a établi et présenté un document de base sur l'utilisation du malt de sorgho en brasserie au Colloque régional sur les progrès de la consommation et de l'utilisation du sorgho et des céréales apparentées tenu à Ouagadougou en novembre 1993 et organisé par la Commission scientifique, technique et de la recherche de l'OUA. Ce document a été pris en compte lors de la formulation de recommandations sur les mesures visant à accroître l'autosuffisance alimentaire de l'Afrique.

S. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

69. L'objectif fondamental de la coopération entre le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'OUA a été de promouvoir les mécanismes juridiques ainsi que les politiques, pratiques et autres dispositions

visant à assurer efficacement la protection des réfugiés en Afrique, leur fournir une assistance et trouver des solutions à leur situation de détresse. Sur le plan juridique, les initiatives des deux organisations en la matière ont débouché sur la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, qui a été établie avec l'assistance du HCR et adoptée en septembre 1969.

70. Vers la fin de 1993, le HCR et l'OUA ont commencé à collaborer en vue d'organiser le Colloque sur les réfugiés et les déplacements forcés de population en Afrique, qui s'est tenu à Addis-Abeba en septembre 1994. Les participants ont adopté notamment une série de recommandations portant sur les questions suivantes : causes profondes des flux de réfugiés et autres déplacements forcés de population; assistance aux réfugiés; personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays; solutions aux problèmes des réfugiés; autres populations ayant besoin d'une assistance humanitaire; planification préalable et intervention en cas de catastrophe; relation entre l'assistance humanitaire et le développement socio-économique; questions relatives à la réforme des institutions. Le HCR et l'OUA suivent l'application des recommandations.

71. À sa soixantième session ordinaire, le Conseil des ministres de l'OUA avait demandé que soit organisée une conférence régionale pour l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées dans la région des Grands Lacs, laquelle s'est tenue à Bujumbura en février 1995. L'Assemblée générale des Nations Unies avait entériné cette demande dans sa résolution 49/7. Les participants à la Conférence régionale se sont penchés sur un éventail de questions concernant les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées dans la région des Grands Lacs et ont adopté un plan d'action portant sur des questions telles que la sécurité et la protection de ces groupes, le rapatriement des réfugiés, la solidarité internationale et le partage des coûts, la recherche des causes profondes des déplacements de populations, les ressources financières et matérielles, et le renforcement des infrastructures sociales, économiques et écologiques des pays d'accueil. Le HCR et l'OUA coopèrent actuellement en vue de faciliter l'application du Plan d'action.

72. Le HCR s'est engagé à appuyer comme il se doit les activités de l'OUA en matière de règlement des conflits. On s'emploie à mettre en place ou à renforcer les mécanismes d'accompagnement au sein du secrétariat de l'OUA. Les deux organisations procèdent déjà à un échange systématique d'informations sur les questions et problèmes relevant de leurs mandats respectifs. Le HCR a également indiqué qu'il était disposé à participer aux activités régionales de l'OUA dans les domaines économique et social, notamment celles pouvant l'aider à s'acquitter efficacement de ses responsabilités en Afrique.

IV. COOPÉRATION DANS D'AUTRES DOMAINES

A. Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU

Prévention des conflits et rétablissement de la paix

73. Conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'ONU et l'OUA mènent des consultations régulières sur des questions clefs concernant l'Afrique en vue de coordonner les initiatives et les actions ayant trait à un

/...

vaste éventail de questions politiques, parmi lesquelles la prévention et le règlement des conflits dans la région. Au cours de ces dernières années, les deux organisations ont lancé conjointement des initiatives visant à prévenir ou à régler des conflits dans de nombreux pays africains, notamment au Burundi, au Lesotho, au Libéria, au Rwanda, en Sierra Leone et en Afrique du Sud. Elles ont également coopéré à l'application des processus de paix dans plusieurs pays africains où l'ONU avait entrepris des opérations de maintien de la paix, par exemple en Angola, au Mozambique et en Somalie.

74. Dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix", le Secrétaire général a appelé l'attention sur le potentiel inexploité dont disposent les organisations régionales telles que l'OUA en matière de rétablissement de la paix et, dans le Supplément à ce rapport, il a proposé d'aider ces dernières à mettre en place une capacité d'action préventive, de rétablissement de la paix et, au besoin, de maintien de la paix. Afin de procéder à un échange de vues sur la question et d'examiner de quelle manière la coopération entre l'ONU et les organisations régionales peut être adaptée à la situation d'un monde en mutation, il a convoqué à New York en août 1994 une réunion avec les chefs de secrétariat de plusieurs accords et organismes régionaux, dont l'OUA.

75. Le renforcement de la coopération et de la coordination entre l'ONU et l'OUA en matière de diplomatie préventive passe par l'organisation d'un échange constant d'informations immédiates sur les crises naissantes. Des efforts sont en cours afin d'aider l'OUA à mettre en place les structures institutionnelles adaptées au sein de son secrétariat. Le Département envisage également d'aider l'OUA à créer un mécanisme d'alerte rapide en lui fournissant une assistance technique, grâce notamment à un échange de personnel, de manière à renforcer sa capacité de rassembler et de diffuser des informations, et de suivre l'évolution des situations politiques en Afrique.

76. Les deux organisations ont procédé à un échange de vues sur la façon dont l'ONU pourrait aider à mobiliser un appui financier et logistique en faveur de certaines activités de l'OUA en matière de rétablissement de la paix et pour l'organisation de programmes de formation sur le règlement des différends. De même, des dispositions sont prises en vue d'associer l'OUA à la formulation de programmes de redressement et de reconstruction dans le cadre des efforts de consolidation de la paix après les conflits en Afrique, ainsi que de programmes destinés à répondre aux besoins des réfugiés, personnes déplacées, combattants démobilisés et autres personnes touchées par les conflits.

Assistance électorale

77. Au cours de l'année écoulée, l'ONU a fourni une assistance technique notamment dans les domaines suivants : systèmes électoraux, organisation des élections et établissement des budgets électoraux, découpage électoral, éducation civique et formation des électeurs, informatique, logistique, achat du matériel électoral (bulletins de vote, encre, enveloppes, urnes, etc.), droit électoral et formation des administrateurs électoraux. Depuis 1992, elle a fait droit à 35 demandes d'assistance électorale, y compris à des demandes reçues avant 1992.

78. La coopération a souvent été exemplaire dans les opérations sur le terrain pour lesquelles l'ONU offre un cadre général de coordination des activités de divers groupes d'observateurs internationaux. Au Malawi, par exemple, la coordination avec l'OUA et d'autres organisations a été indispensable pour que l'observation des élections se déroule dans de bonnes conditions. Dans le cadre de l'assistance électorale au Malawi, on a apporté un appui à plus de 250 observateurs internationaux, y compris ceux de l'OUA, et coordonné l'assistance technique fournie par l'ONU, l'Union européenne, le Commonwealth et l'International Foundation for Electoral Systems (IFES).

79. L'ONU a joué un rôle majeur dans la coordination de l'observation internationale des premières élections générales en Afrique du Sud en avril 1994. Elle a déployé 2 120 observateurs et coordonné l'observation des élections et le déploiement de 102 observateurs de l'OUA qui ont participé à la phase finale des élections. Au Mozambique, 21 observateurs de l'OUA ont travaillé en étroite collaboration avec l'ONU au cours de la phase finale du processus électoral.

80. La Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques a coparrainé avec le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, l'African-American Institute (AAI), l'IFES et le National Democratic Institute, un colloque qui s'est tenu à Victoria Falls (Zimbabwe) en novembre 1994. Ce colloque visait à contribuer au processus de démocratisation en Afrique par le renforcement des institutions électorales. Au nombre des participants, on comptait notamment des représentants de l'OUA ainsi que des administrateurs électoraux et des représentants de la société civile directement associés au processus électoral dans 31 pays africains.

B. Organisation de l'aviation civile internationale

81. L'OUA continue d'être invitée aux réunions de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ayant trait à son domaine d'intérêt, y compris la session de l'Assemblée. L'OACI a fourni des informations, notamment sur l'application par les pays africains de ses plans régionaux de navigation aérienne en vue de l'étude sur les transports aériens en Afrique que l'Égypte entreprend avec l'aval donné par le Conseil des ministres de l'OUA à sa cinquante-huitième session, tenue au Caire en 1993.

82. L'OACI a continué d'entretenir des relations de travail étroites et suivies avec la Commission africaine de l'aviation civile, à laquelle elle fournit, sur sa demande, des avis d'expert et des services de secrétariat. Les documents et études intéressant la région de l'Afrique sont communiqués régulièrement à l'OUA afin qu'elle puisse tenir à jour la documentation de base sur les questions relatives à l'aviation civile.

C. Union postale universelle

83. La coopération UPU/OUA se poursuit dans le cadre des activités communes de l'UPU et de l'Union panafricaine des postes (UPAP), organisme spécialisé de l'OUA, et principalement dans le domaine de l'assistance technique. L'accord de coopération conclu à cet effet permet à l'UPU et à l'UPAP de coordonner leurs programmes et de conduire conjointement des activités d'assistance technique,

cofinancées par les parties intéressées. Pendant la période de juillet 1994 à mars 1995, deux projets communs UPU/UPAP ont été mis en oeuvre sous forme de séminaires organisés à l'intention des pays africains d'expression anglaise et portant, respectivement, sur les méthodes des études de marché (Nairobi, juillet/août 1994) et les méthodes de gestion et l'organisation (Nairobi, novembre/décembre 1994).

84. L'UPU a également fourni aux États membres de l'UPAP une assistance technique appréciable. Il s'agit des activités ci-après, financées au titre des ressources propres de l'UPU et dans le cadre de projets du PNUD : missions de consultants pour des activités opérationnelles, études, organisation de services, etc.; bourses de formation individuelle et groupée; et fourniture de matériel d'exploitation postale. L'UPU a participé activement aux travaux de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique, notamment à ceux portant sur la recherche de financement des projets postaux proposés.

85. L'UPU contribue à la mise en oeuvre du programme de l'UPAP pour la période 1993-1996, notamment sous forme d'activités de formation groupée. En outre, l'UPU poursuit sa collaboration avec l'OUA et l'UPAP pour la réalisation des objectifs fixés dans le Traité d'Abuja et précisés dans le Protocole sur les transports et communications en ce qui concerne le secteur postal. Grâce à la présence sur le terrain de trois conseillers régionaux de l'UPU, un appui soutenu a été accordé aux administrations postales des pays africains d'expression anglaise, arabe, française, espagnole et portugaise.

D. Organisation météorologique mondiale

86. Dans ses activités d'assistance technique, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) continue d'accorder un rang de priorité élevé aux États membres de l'OUA, en particulier aux pays subsahariens. En 1995, les trois programmes de coopération technique en cours d'exécution en Afrique sont le Centre africain pour les applications météorologiques au service du développement, le programme du Comité inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), et un programme de surveillance de la sécheresse pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe.

87. Dans le cadre de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, l'OMM continue de participer au Groupe de travail interinstitutions. Elle collabore aussi étroitement avec les pays membres de l'OUA et de la CEA pour l'évaluation et la formulation de stratégies concertées relatives à la Décennie internationale de prévention des catastrophes naturelles, à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la Convention internationale sur la lutte contre la désertification, l'accent étant mis sur le rôle des services météorologiques et hydrologiques nationaux. En outre, l'OMM, en collaboration avec la CEA, a organisé une conférence sur les politiques et l'évaluation, la gestion et la mise en valeur des ressources en eau en Afrique.

88. L'OMM travaille en étroite collaboration avec les groupements économiques africains à l'élaboration et à l'application de stratégies et programmes régionaux communs. Des négociations sont en cours avec les partenaires du

développement en vue de mettre au point un programme météorologique régional à l'intention des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, l'OMM continue d'apporter son appui aux services météorologiques et hydrologiques nationaux, aux centres régionaux de formation météorologique et aux centres régionaux spécialisés de météorologie des pays africains par le canal de ses divers programmes scientifiques et techniques.
